



Paris, le 8 novembre 2024
Eric Houdet, Fondateur de [Homapi](#)

Le DPE collectif : une obligation incontournable pour les copropriétés dès 2025

À partir de 2025, toutes les copropriétés seront tenues de réaliser un diagnostic de performance énergétique (DPE) collectif. Cette nouvelle obligation, inscrite dans le cadre de la transition énergétique, souligne l'importance croissante de la performance énergétique dans le secteur immobilier.

Le DPE collectif, qui évalue l'efficacité énergétique d'un bâtiment ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre (GES), va devenir un instrument essentiel pour toutes les copropriétés, qu'elles soient modestes ou imposantes. À une époque où la crise climatique exige des actions concrètes, le DPE représente une étape décisive pour les propriétaires, les gestionnaires de biens et les résidents.

L'enjeu économique et environnemental

La performance énergétique d'un bâtiment est désormais un critère de choix incontournable pour les acheteurs et les investisseurs. Un DPE favorable peut influencer significativement la valorisation d'un bien immobilier. À l'inverse, les copropriétés qui ne respectent pas ces nouvelles normes pourraient voir leur valeur se détériorer. Il est donc impératif que les syndicats de copropriété anticipent ces changements et prennent les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

En outre, les bénéfices d'un DPE collectif ne se limitent pas à la valorisation immobilière. En optimisant la consommation d'énergie, les copropriétés peuvent également réaliser des économies substantielles sur leurs factures. Ces économies, à long terme, peuvent compenser les investissements nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les défis de la mise en œuvre

Toutefois, cette obligation ne sera pas sans défis. La mise en œuvre du DPE collectif nécessitera une mobilisation collective des différentes parties prenantes : syndicats de copropriété, gestionnaires immobiliers et résidents. Une sensibilisation accrue et des formations appropriées seront essentielles pour garantir une compréhension approfondie des enjeux liés à la performance énergétique.

Par ailleurs, le soutien des institutions publiques et privées est crucial. L'accès à des aides financières et des subventions facilitera la réalisation des travaux nécessaires pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

DPE collectif et individuel : complémentarité essentielle

Les diagnostics de performance énergétique (DPE) collectifs apportent une vue d'ensemble précieuse sur la performance d'un bâtiment. Cependant, pour une évaluation précise de chaque logement, les DPE individuels sont indispensables, offrant une analyse détaillée de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre pour chaque unité. Ces deux types de diagnostics se complètent, permettant d'élaborer des stratégies énergétiques à la fois globales et spécifiques.

Vers une transition énergétique durable

Le DPE collectif doit être perçu non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité de transformation. En adoptant cette obligation, les copropriétés peuvent devenir des acteurs clés de la transition énergétique, contribuant à la réduction des émissions de GES tout en améliorant le confort et la qualité de vie des résidents.

Il est temps pour toutes les copropriétés de prendre conscience de l'importance de la performance énergétique. La transition énergétique est en marche, et le DPE collectif représente une étape essentielle dans cette dynamique.

À propos de la plateforme Homapi :

Avec le lancement d'**Homapi**, EkologglA, entreprise spécialisée dans la transition numérique et énergétique du secteur immobilier, propose le premier Carnet d'Information du Logement (CIL) en France axé sur la technologie, notamment l'intelligence artificielle. Grâce à sa marketplace et à ses fonctionnalités avancées, **Homapi** simplifie la mise en relation entre les particuliers et les professionnels du domaine sur la base de profils réciproquement qualifiés.